

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE BOUTON D'OR

### **Description de la location :**

MEUBLE DE TOURISME 3\* : Appartement rénové en totalité en 2020 au 2ème étage d'une résidence 181 avenue des Prats à Sanary sur Mer. Idéal pour deux couples. Superficie de 59 m2. L'appartement est composé d'une entrée, d'une cuisine séparée toute équipée, d'un grand séjour, d'une chambre avec un lit avec sommier tapissier de 160, d'une deuxième chambre/salon avec 1 canapé-lit de 140, d'un balcon, d'une loggia, d'une salle d'eau et WC séparé. L'appartement est situé à 1200m du port. La plage la plus proche se situe à 1,2 km. Tous les commerces sont à moins de 500mètres et la gare SNCF à moins d'un km. Les animaux ne sont pas admis dans cette location non fumeur.

DESCRIPTIF DE L'ELECTROMENAGER : ( voir inventaire) lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, cafetière électrique, bouilloire, grille-pain, four et four à micro ondes, fer à repasser avec table, plaque vitro céramique 4 feux et hotte aspirante, mini-chaîne, lecteur de DVD, Téléviseur écran plat LCD, ventilateurs.. ACCES WIFI GRATUIT

**2 - Durée :** La location commencera le samedi à partir de 16 H AU PLUS TARD 18 H heures pour se terminer le samedi avant 10 heures

**3 - Loyer :** Le montant de la location est prévu POUR QUATRE PERSONNES MAXI toutes charges comprises. Un acompte sera versé dès réception du contrat, d'un montant représentant 30 % du prix de la location. En cas d'annulation par le locataire, le bailleur pourra demander le paiement de l'intégralité du prix de la location.

**4 - Dépôt de garantie (caution) :** Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de 350+ 60 € caution ménage euros. Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

**5 - Ménage :** Le logement devra être laissé propre et le ménage effectué avant le départ. Dans le cas contraire, les frais de ménage seront imputés sur la caution.

**6 - Etat des lieux et inventaire :** Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

**7 - Taxe de séjour :** Les taxes éventuelles de séjour sont comprises dans le

prix de la location.

**8 - assurance annulation** : Vous pouvez souscrire à une assurance annulation sur le site Amivac , et ce dans un délai maximum de 10 jours à compter de la signature du présent contrat. Si vous souscrivez à l'assurance annulation, elle couvrira également votre responsabilité civile en cas de détérioration involontaire.

**9 - Conditions générales** : Le locataire s'engage à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur, à ne pas sous louer le logement, à user paisiblement des lieux, à s'assurer contre les risques locatifs. L'acompte peut être réglé en chèques vacances. Le solde de la location devra être réglé 15 jours avant l'arrivée par chèque, chèque vacances , virement, ou mandat cash -L'option ménage 60 € et la location du linge doivent être demandées à la réservation.

-